

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **3 (1911)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement : 3 fr. par an

SOMMAIRE :

	Page		Page
1. La signification de la manifestation du Premier Mai pour les organisations syndicales	41	5. Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse	49
2. La révision de la loi fédérale sur les fabriques	43	6. Congrès et conférences	51
3. La lutte pour le droit d'association	45	7. L'arbitrage et la conciliation dans l'industrie en Angleterre	54
4. A Montreux	47	8. Faits divers	55
		9. Rapport de caisse pour le 1er trimestre 1911	56

La signification de la manifestation du 1^{er} Mai pour les organisations syndicales

Bien avant d'avoir été proclamé comme jour de manifestation universelle du monde travailleur pour l'idéal socialiste, contre toutes les iniquités, contre le régime même du capitalisme, le Premier Mai a eu pour les organisations syndicales une signification toute particulière.

Il faut remonter jusqu'à la période dite utopiste du mouvement ouvrier anglais, c'est-à-dire jusqu'aux années de 1832 à 1841 lorsque, sous l'influence directe de la propagande de Robert Owen et de ses disciples, le prolétariat anglais revendiquait pour la première fois l'introduction générale de la journée de huit heures.

Les fabricants, invoquant comme aujourd'hui le danger de la concurrence étrangère, se refusèrent systématiquement de faire droit à cette revendication.

De ce fait, les ouvriers s'aperçurent bien qu'à l'état isolé ou en agissant par petits groupes, ils ne pourraient rien faire. N'ayant pas encore eu l'idée ni la possibilité de former des organisations industrielles nationales et internationales, ils eurent cependant l'idée de généraliser l'action.

C'est en faveur de la journée de huit heures, en même temps que pour protester contre l'oppression et l'exploitation patronales et gouvernementales, qu'éclatèrent les premières grèves générales en Angleterre.

La manifestation du Premier Mai en faveur de la journée de huit heures devait être en quelque sorte l'extension des grèves générales nationales ou régionales à une grève universelle.

Les expériences des travailleurs anglais échouèrent, grâce à la répression sanglante des gouvernements. Les grèves générales destinées à la conquête de la journée de huit heures ou à une réduction de la journée du travail, telles qu'on les vit éclater en 1869 en Suisse, en 1886 aux Etats-Unis et en 1906 en France et spécialement

à Paris, n'ont abouti qu'à des résultats partiels, dans certains cas bien inférieurs aux sacrifices qu'ils exigèrent et aux espoirs placés sur ces expérimentations.

Ainsi les expériences de la lutte en faveur de la journée de huit heures ont eu la valeur de nous prouver qu'il faut commencer par former une organisation syndicale puissante, aussi complète que possible, si nous voulons qu'une action, même généralement suivie, soit bien efficace.

Ainsi la manifestation du Premier Mai doit nous fournir une excellente occasion de propagande en faveur du groupement syndical.

Quant à la journée de huit heures, nous ne voulons pas ici recommencer à prouver son importance. Constatons simplement qu'une des meilleures occasions pour déployer une agitation fructueuse et pour développer et répandre une instruction absolument nécessaire à ce sujet, c'est encore la manifestation du Premier Mai.

S'il est vrai que jusqu'à ce jour les ouvriers et ouvrières ayant obtenu la réduction de la journée de travail à huit heures sont en minorité, il n'est pourtant pas moins vrai que depuis les premières tentatives d'imposer cette réforme par la grève générale, la situation s'est améliorée, l'idée a pu se réaliser en partie.

En Grande-Bretagne, le prolétariat organisé a acquis successivement la journée de dix heures, puis celle de neuf heures et, dans certaines branches, de huit et demie et huit heures.

En Australie, la journée de huit heures, propagée par les ouvriers immigrés de l'Angleterre et du continent européen, fut tout de suite admise comme norme générale pour la journée de travail.

En Nouvelle-Zélande, elle existe, déjà depuis 1848, dans les établissements industriels et, depuis 1850, dans les ateliers de l'Etat et des communes. Sur le continent australien, la journée de huit heures fut établie successivement depuis 1850. Depuis cette époque, au lieu du Premier Mai,